

PARTENARIAT ETAT-SECTEUR PRIVE

Commanditaire : CCESP

SEPTEMBRE 2015

Résumé exécutif

La littérature sur la gouvernance économique met en évidence les insuffisances d'une régulation économique basée uniquement sur les règles de marchés. En effet, d'un côté, si l'on relève le rôle clé du secteur privé dans la création de richesse et la réduction de la pauvreté dans les pays en développement en particulier, une orientation de la dynamique économique basée uniquement sur le secteur privé peut contribuer à des comportements de prédation. De même du côté du secteur public, le manque d'information relative à l'identification et au règlement des échecs de marchés conduisent à une asymétrie d'information source d'externalités négatives. Pour internaliser ces externalités, le gouvernement devra passer de son rôle de fournisseur de service à celui de facilitateur, de catalyseur, de partenaire du secteur privé.

Conscient de l'importance du dialogue dans la promotion d'un environnement des affaires propice aux investissements, l'Etat de Côte d'Ivoire a créé à l'orée des années 1990, le premier cadre de consultation entre le gouvernement et le secteur privé. Cette structure dénommée Comité de Liaison Etat-Secteur-Privé, évoluera progressivement avec l'environnement socio-économique pour devenir en 2001, le Comité de Concertation Etat-Secteur privé (CCESP). En raison des difficultés de fonctionnement causées en partie par la décennie d'instabilité socio-politique, le CCESP sera à nouveau réaménagé en 2013 pour s'aligner sur la nouvelle vision de développement du gouvernement.

Depuis la redynamisation du CCESP en 2013, il apparaît nécessaire de faire le bilan de ce Dialogue Public-Privé afin d'identifier le niveau d'efficacité du cadre actuel, sa performance, ses forces et insuffisances.

En s'inspirant de la méthodologie développée par Herzberg et Sisombat (2006) pour l'évaluation de l'impact du Dialogue Public Privé dans plusieurs pays en développement, l'étude a recours à trois grandes sources d'information à savoir (i) la revue documentaire, (ii) une enquête quantitative auprès de 165 entreprises du secteur privé et (iii) la collecte de données qualitatives comprenant 22 entretiens semi-directifs auprès de chambres consulaires nationale,

internationales, de faïtières et d'acteurs de l'administration publique et une discussion de groupe avec des chefs d'entreprises au niveau local. L'étude fait également référence à une analyse des cas de pays pour s'inspirer de leur performance et alerter sur les difficultés documentées dans ces pays. Les entreprises interrogées sont représentatives de la structure du secteur privé national. Elles proviennent du secteur des services (49%), du commerce (31%), de l'industrie (17%) et du secteur agricole 3%.

Les éléments évalués sont relatifs à douze des éléments identifiés dans la boîte à outils de Herzberg et Wright (2006) à savoir : le mandat et l'ancrage institutionnel ; la structure et la participation ; l'existence de champions et de leaders ; la facilitation et la gestion du dialogue ; les produits du dialogue ; le système de communication ; l'analyse du cadre de Suivi-Evaluation ; la prise en compte de la représentation locale; le mode d'intégration des spécificités sectorielles et le volet international. A la suite de l'évaluation de ces différents aspects, une synthèse des résultats a été présentée dans un tableau d'analyse des forces, faiblesses, opportunités et menaces pour un dialogue efficace entre l'Etat et le secteur privé. Les principaux résultats sont présentés ci-dessous :

Au titre des forces, l'on note :

- l'existence d'une volonté politique affirmée, marquée par la réorganisation du CCESP par l'adoption du décret de juin 2013 ;
- une pertinence du dialogue marquée par sa cohérence avec le Plan National de Développement (*PND 2012-2015*) et avec la vision du développement du secteur privé contenu dans le rapport « Côte d'Ivoire 2040 » ;
- une autonomie de financement par la provision d'une subvention au CCESP à travers le budget de l'Etat;
- un appui nécessaire, mais limité des partenaires au développement ;
- l'existence d'un large tissu de cadres paritaires ;
- le développement d'un réseau de points focaux permettant à la fois des synergies d'actions aussi bien dans le secteur public que privé ;
- l'existence d'un bon système de communication interne.

Quant aux faiblesses, elles sont relatives à :

- une faible appropriation du CCESP marqué par la multiplication des rencontres hors du cadre;

- une insuffisance des décisions reposant sur des analyses empiriques ;
- une prise en compte limitée des entreprises établies hors d'Abidjan ;
- une insuffisante intégration du contexte post-conflit;
- un respect limité des prescriptions du calendrier des rencontres du Comité Technique et du Conseil de Concertation ;
- l'absence d'un système complet de suivi-évaluation ;
- un secteur privé insuffisamment organisé pour favoriser l'identification d'un champion;
- la non-participation du secteur privé au financement du dialogue ;
- une faible coordination des cadres paritaires existants ;
- un système de communication pas suffisamment orienté vers le grand public.

De ce qui précède, le rapport recommande de :

- ✓ limiter au plus haut niveau les rencontres directs avec le secteur privé et les ramener dans le cadre du CCESP ;
- ✓ réactualiser et mobiliser tous les acteurs autour d'un agenda de rencontres à respecter ;
- ✓ intégrer les cadres paritaires dans la concertation en les considérant comme des cellules sectorielles du CCESP ou groupe de travail thématiques;
- ✓ étendre la sphère d'action au niveau des entités déconcentrées et décentralisées de la Côte d'Ivoire afin d'adresser les questions propres au secteur privé au niveau local ;
- ✓ mettre en place un système de suivi-évaluation au sein du Secrétariat du CCESP pour un suivi efficace des produits du dialogue ;
- ✓ communiquer davantage sur le mandat et les résultats du CCESP avec la poursuite des campagnes de proximité (des déjeuners-débat, des fora, des tables rondes, des séminaires de disséminations ou des ateliers thématiques) et l'intensification des campagnes de masse ;
- ✓ encourager le secteur privé à s'approprier le dialogue par un appui logistique, technique ou financier à son fonctionnement. Notons toutefois qu'une telle mesure ne serait que la résultante de la perception d'un CCESP efficace ;
- ✓ mettre en place une plate-forme accessible aux acteurs pour leur permettre de rapporter un dysfonctionnement dans la relation entre l'Etat et le Secteur privé ;

fonder les décisions et les plaidoyers du CCESP sur des résultats d'études empiriques prenant en compte tous les contours des problématiques soulevées.